

Table des matières

approbation cr 27032021	2
BS2021 Parc	27
Contrat de réciprocité - adhésion ADEUS	82
Emploi adjoint administratif - Assistante de communication	83
Emploi ingénieur -TVB	84

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 14 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 29

Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents en salle : M. WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes EHRSTEIN, GLAD, GUILLIER, KERN, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MULLER-BECKER, MM. BERRON, BRUPPACHER, CARBIENER, FRAIN, HELMER, HILT, HUBER, KLIPFEL, MARCHAL, PETER, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, MADELAINE, MM. BALL, HUBERT, HOFFSESS, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, SCHMITT, STAATH, SUCK.

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical 27 mars 2021

Voix : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 27 mars 2021,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2021.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD – SYCOPARC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2021

Le 27 mars 2021 à 9h30 s'est réuni, en présentiel et en visio-conférence à partir de la Communauté des Communes du Pays de Bitche, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents en salle : Mmes GLAD, LEDIG, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, MICHEL, PETER, STAATH, WEBER, WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes BAUER, DOH, EHRSTEIN, GUILLIER, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MULLER-BECKER, MM. BERTRAND, CARBIENER, HILT, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mme ZELLER, MM. HELMER, HOFFSESS, MARMILLOT, MULLER, SCHMITT, SUCK.

Assistaient également :

Mmes BAGHDADI, JACOB-BAUER, RUCH, ZIMMERMANN et M. GOETZMANN, SYCOPARC
M. RIEHL, Département du Bas-Rhin,
Mmes BECKER et FORMOSA, PETR Alsace du Nord
Mme FOURILE et M. TERRIEN, PETR Saverne
M. SCHRUB, Communauté de Communes Pays de Bitche

Etaient également excusés :

M. BECK, Trésorier de Bouxwiller
M. BREUER, Républicain Lorrain
M. BURCKEL, Région Grand Est
M. GABRIEL, Chambre des Métiers de la Moselle
Chambre des Métiers d'Alsace
M. MARCHAL, Commune de Dossenheim-sur-Zinsel
Mme WAECHTER, Communauté des Communes Niederbronn-les-Bains
M. REICHHELD, Conseil Départemental de la Moselle
M. SEIBERT, Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. SCHNEIDER, CCI Alsace Eurométropole
M. ULRICH, CESER Grand Est
Mme WENGER, CESER Grand Est

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 13 février 2021 (transmis par mail)
- 2) Présentation des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord + débat
- 3) Budgets :
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget principal SYCOPARC
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Conservation »
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Festival du Jazz »
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Boutique du Parc »
- 4) Programme d'actions 2021 - présentation des fiches suivantes :
> Gestion et extension de la réserve naturelle nationale
- 5) LIFE Biocorridors – Constitution d'un groupement de commandes avec l'Etablissement Public foncier pour la réalisation de diagnostics et de travaux pyrotechniques
- 6) Festival de Jazz – délibération générale relative aux modalités d'organisation du festival
- 7) Château – dépôt d'un dossier de demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement de l'aile ouest du château de La Petite-Pierre
- 8) Poursuite des atlas de la biodiversité (ABC 2021) – dépôt d'un dossier de demande de subvention « Biodiversité haies » au titre de l'ABC 202
- 9) Divers - communication

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical présents et en visioconférence avant de dresser la liste des pouvoirs.

1. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 13 février 2021

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 13 février 2021.

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 13 février 2021.

2. Présentation des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord + débat

Depuis 2018, la loi impose aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET doit permettre de définir, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné, des actions permettant d'engager localement une réduction des gaz à effet de serre, des consommations énergétiques primaires et de développer les énergies renouvelables. Le PCAET doit aboutir à la détermination d'un plan d'actions d'une durée de 6 ans.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord ne porte pas directement de démarche PCAET mais intègre dans sa charte plusieurs dispositions liées à la transition énergétique. Le Parc se tient à la disposition des collectivités :

- Pour accompagner le développement d'actions qui visent la sobriété énergétique et le stockage carbone,
- Pour accompagner les projets visant à mieux prendre en compte les spécificités du patrimoine bâti dans la rénovation énergétique du bâti ancien,
- Pour participer aux différents ateliers et temps forts des PCAET,
- Pour aider au développement des projets de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.

Dans le cadre du travail actuellement mené par le PETR de Saverne Plaine et Plateau, le PETR de l'Alsace du Nord et la Communauté de Communes du Pays de Bitche, le Parc a sollicité l'organisation d'un échange avec les porteurs de PCAET afin de bien cerner et comprendre les objectifs des différents PCAET du territoire du Parc ainsi que les actions corrélatives qui se dérouleront sur le territoire.

Trois points seront prioritairement abordés :

- Les ambitions de réductions des consommations : Quels objectifs d'économies d'énergies sont envisagés et notamment dans la réhabilitation du bâti ancien ?
- La production d'énergies renouvelables : Quels objectifs de production d'énergies renouvelables sont envisagés et sur quels types de ressources ? Une attention particulière est-elle portée sur les communes classées et la prise en compte de la charte ?
- Les moyens d'actions, d'animation et les partenariats envisagés pour atteindre les objectifs.

Les Pays et la Communauté de Communes du Pays de Bitche ont été invités à présenter les grandes orientations de leur PCAET lors du Comité Syndical.

M. le Président remercie les élus et techniciens des Pays et de la Communauté de Communes pour leur présence :

- PETR de l'Alsace du Nord : Mme BECKER (élue) – Mme FORMOSA (technicien)
- Communauté de Communes du Pays de Bitche : M. SCHRUB (élu) – M. DROSS (technicien)
- PETR de Saverne Plaine et Plateau : M. LEYENBERGER (élu), excusé – Mme FOURILE et M. TERRIEN (techniciens)

PCAET de l'Alsace du Nord :

Selon la volonté des élus d'élaborer un seul PCAET de territoire, le PCAET de l'Alsace du Nord est une démarche collective regroupant 6 EPCI (Communauté d'Agglomération de Haguenau, CdC du Pays de Niederbronn-les-Bains, CdC Sauer-Pechelbronn, CdC du Pays de Wissembourg, CdC de l'Outre-Forêt et CdC de la Basse-Zorn. Un plan d'actions pour chacun des 6 EPCI est décliné. La validation du projet de PCAET sera soumise aux EPCI en juin prochain et la validation définitive suivra en décembre.

Le projet de stratégie pour l'Alsace du Nord englobe les grands axes suivants :

- **Vers un territoire plus sobre** en réduisant les consommations d'énergie :
 - o Etre collectivités exemplaires,
 - o Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant,
 - o Se déplacer autrement,
 - o Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises,
 - o Consommer autrement,
- **Vers un territoire plus autonome** en développant les énergies renouvelables :
 - o Développer les énergies renouvelables et de récupération,
 - o Veiller à l'évolution coordonnée des réseaux de transport de l'énergie,
 - o Soutenir une alimentation locale et responsable,
 - o Développer l'écoconstruction, écoconception, l'écologie industrielle,
- **Vers un territoire attractif** (environnement, économie, social) :
 - o Conforter les conditions de vie dans la proximité,
 - o Soutenir et faire émerger les filières des transitions,
 - o Améliorer la qualité de l'air,
 - o Réduire et optimiser la gestion des déchets,
- **Vers un territoire résilient** (adaptation au changement climatique et aux risques qui en découlent) :
 - o Réduire la vulnérabilité et l'exposition aux risques liés à l'eau,
 - o Adapter les pratiques forestières et agricoles au changement climatique,
 - o Développer et combiner les solutions fondées sur la nature,
 - o Préserver notre santé et notre bien-être.

Ces 4 axes déclinés en 17 objectifs devront conduire vers un territoire mobilisateur (communiquer, faire adhérer, animer, accompagner).

A ce jour, la construction du plan d'actions est en cours, en partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord :

- Les actions mutualisées et coordonnées, portées par le PETR de l'Alsace du Nord :
 - o SARE (3 conseillers PETR + copropriétés Oktave + MO Oktave),
 - o Bâtiments publics,
 - o Défi mobilité,
 - o Actions du Conseil de Développement...
- Les actions des EPCI et communes,
- Les actions des partenaires du territoire,
- Les actions des acteurs socio-économiques : « agir ensemble pour les transitions de l'Alsace du Nord ».

PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Bitche :

M. SCHRUB, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la transition énergétique, présente la démarche Climat-Air-Energie ainsi que ses objectifs et les projets en cours.

La CdC a fait le choix de combiner le PCAET avec la démarche Cit'Ergie :

- PCAET :
 - o Démarche réglementaire, obligatoire,
 - o Vise à impulser la transition énergétique dans le territoire et auprès de ses acteurs,
 - o En concertation avec les acteurs locaux,
- Démarche Cit'Ergie :
 - o Démarche volontaire,
 - o Permet de structurer l'action de la CdC du Pays de Bitche,
 - o Un label à la clé.

Après un rappel de l'historique de la démarche Climat-Air-Energie, M. SCHRUB présente l'état des lieux en matière de consommations énergétiques, des caractéristiques du territoire, des émissions de CO2.

Les objectifs du PCAET sont :

- Les objectifs généraux :
 - o La consommation énergétique,
 - o Les EnR,
 - o Le territoire à énergie positive en 2040,
 - o Qui viennent compenser une baisse des émissions de CO2 moindre, du fait de la place de l'élevage,
- Les énergies renouvelables :
 - o Développement raisonné du bois énergie,
 - o Equilibre entre bois d'œuvre, bois énergie et préservation de la forêt,
 - o Schéma de développement éolien voté en 2018,
 - o Autres énergies renouvelables,
 - o Dont futur parc photovoltaïque,
- Le patrimoine bâti :
 - o S'inscrit dans le cadre des objectifs de réduction des consommations et de développement du bois énergie,
 - o Développement de la filière bois d'œuvre en harmonie avec celle du bois énergie,
 - o Accentuation du rythme de rénovation du parc de logements privés,

- Focus sur le bâti ancien (réduction des besoins, adaptation de la surface aux besoins des usagers),
- Préservation des écosystèmes et des paysages :
 - Préservation des écosystèmes forestiers et gestion durable (préserver une forêt en croissance : rôle du puits de carbone, développement du bois énergie notamment via la réduction des exports : consommation sur le territoire du bois prélevé, adaptation des essences afin de permettre une meilleure résilience face au changement climatique),
 - Gestion des principaux risques liés au changement climatique (inondations, sécheresses, agriculture...).

Plusieurs projets sont en cours :

- Energies renouvelables : développement d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Bitche,
- L'isolation des combles des bâtiments publics,
- La rénovation du patrimoine bâti privé via les dispositifs Habiter Mieux, Mut'Archi et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

PCAET du Pays de Saverne Plaine et Plateau :

Le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau est composé des CdC de l'Alsace Bossue, de Hanau – La Petite-Pierre et du Pays de Saverne.

Après avoir indiqué les éléments de synthèse du diagnostic, Mme FOURILE précise que, devant l'évidence du réchauffement climatique et l'urgence qu'il implique, les élus du PSPP ont retenu pour le PCAET du territoire un scénario ambitieux : la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette stratégie repose sur :

- Une baisse des consommations d'énergie (-36 % en 2030, -55 % en 2050),
- Une baisse des émissions de GES (-49 % en 2030, -73% en 2050),
- La préservation et le développement du puit carbone naturel pour atteindre une capacité de séquestration carbone de 200 000 tCO₂e en 2050),
- L'augmentation de la production d'ENR pour atteindre 1250 GWh en 2050.

Pour affiner le scénario ENR du territoire, une étude visant à arrêter un schéma directeur des énergies renouvelables est lancée.

M. TERRIEN précise que la baisse drastique des consommations passe par le transport. Un autre point à améliorer est la rénovation énergétique.

Le plan d'actions du PCAET, avec comme objectif « 2050 : neutralité carbone » et qui évoluera au fur et à mesure de la démarche, se structure ainsi :

- Mobiliser les acteurs du territoire,
- Décarboner le transport et la mobilité,
- Baisser le besoin en énergie dans le bâtiment,
- Couvrir nos besoins en ENR,
- Travailler et produire en préservant l'environnement,
- Penser l'aménagement du territoire.

A l'instar du PETR de l'Alsace du Nord, le PCAET du PETR de Saverne Plaine et Plateau a été coordonné avec le SCOT.

Suite à ces trois présentations, Mme BECKER remercie pour les échanges qui viennent d'avoir lieu. Elle souhaite aborder le sujet de la voiture, plus précisément comment gérer le fait que les gens sont à 2 dans une voiture.

Mme FOURILE précise que la compétence de la mobilité est en lien avec les communautés de communes et les entreprises du territoire. M. TERRIEN ajoute qu'une réflexion sur le covoiturage est en cours. Deux objectifs sont définis :

- Réfléchir aux besoins des usagers (professionnels, jeunes, âgés...),
- Aux communes et communautés de communes de réfléchir aux déplacements domicile-travail.

M. le Président soulève que sur certains territoires le covoiturage est facile. Mais il ne faut pas oublier que notre territoire est un territoire rural.

M. SCHRUB rejoint l'avis du Président. Il rajoute que deux pistes de réflexion sont en train d'être menées :

- La communauté de communes a pris la compétence mobilité ce qui peut faciliter la mise en place de transports en commun,
- Les voies douces : des pistes cyclables qui mènent dans les zones d'activité ou commerciales.

Il existe beaucoup de pistes, mais le covoiturage dans le monde rural reste assez compliqué.

M. le Président souligne que la production d'énergies renouvelables pose plus de soucis (hydraulique, éolien, solaire). Il précise que les parcs naturels régionaux préconisent l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments existants ou sur sites pollués et d'éviter l'installation au sol en milieu naturel ou agricole.

M. TERRIEN précise qu'il est important de faire plus de réunions afin que les communes deviennent autonomes énergétiquement sur le territoire. Les élus du PETR soulignent que l'Etat trouve que nous ne sommes pas très évolués sur le sujet, alors qu'en même temps, l'Etat refuse tout projet. Il cite l'exemple du projet d'agrophotovoltaïsme de M. Westphal à Weinbourg.

M. FRAIN pose la question de l'engouement du tout électrique notamment pour les voitures et de la capacité des territoires à répondre à la demande en énergie électrique.

M. HUBERT aborde le sujet de l'énergie marémotrice, notamment son transport et son stockage. M. le Président souligne que le stockage des énergies représente un sujet important. Il précise qu'il n'y a pas de production d'énergie sans laisser d'impact. Comme exemple, il cite la population de milan royal qui augmente sur notre territoire. Pour leur protection, les éoliennes sont coupées de 10h à 17h.

Pour conclure, M. WEBER précise qu'une réunion du groupe de travail PCAET a eu lieu le 10 mars dernier. Les recommandations suivantes sont issues des échanges qui ont eu lieu lors de ce groupe de travail. L'objectif sera de formaliser par un avis les positions du Parc à la suite du Comité Syndical.

- **Sur le territoire classé Parc, les scénarios et actions développés dans les PCAET devront être en cohérence avec les dispositions de la Charte.**

De façon plus générale, veiller à la cohérence des projets développés sur le territoire du Parc et accompagner les porteurs de projets en amont pour s'assurer de l'adéquation à la Charte.

Veiller à mettre en place une approche globale pour chaque projet, de la construction à la déconstruction et au recyclage.

La mise en place progressive du guichet unique DDT devrait permettre d'organiser cet accompagnement.

- **Autres pistes à explorer :**
 - *En tant que territoire d'expérimentation et d'innovation, le Parc peut initier des coopérations fructueuses pour développer des projets liés aux transitions (Workshop étudiants, voyage d'études Tiers-Lieux, ...) et activer les innovations.*
 - *Travailler sur le développement de la compensation carbone : valoriser les expériences déjà mises en place, quelle valorisation pour les projets réalisés sur le territoire, quelles relations avec les territoires métropolitains ?*
- **Rappel des positions de la charte sur la question de la transition énergétique, déclinées dans les dispositions suivantes :**

1 Promouvoir la sobriété énergétique des projets publics et privés

- *Tenir compte des enjeux énergétiques de la planification à la construction*
- *Réduire les consommations énergétiques des collectivités*
- *Réduire la pollution lumineuse et l'efficacité de l'éclairage public*
- *Sensibiliser l'ensemble des acteurs et habitants en expérimentant des solutions adaptées à chacun et en s'appuyant sur les réseaux existants (PCAET, points info énergie, Ademe...)*
- *Mener des actions spécifiques vers le monde agricole pour améliorer la performance énergétique des exploitations*

2 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments anciens

- *Promouvoir les techniques d'amélioration énergétiques adaptées au patrimoine*
- *Multiplier les projets de réhabilitation BBC en éco-rénovation*
- *Travailler sur les moyens de mettre en œuvre largement l'éco-rénovation : solutions adaptées aux ménages occupants, solutions pragmatiques, modes de financements et programmations spécifiques...*

3 Développer les énergies renouvelables en tenant compte des spécificités locales

- **Eolien** : *intégration paysagère, exclure le massif boisé et le piémont, veiller à l'acceptation sociale, minimiser l'impact sur la faune/flore, éviter les éoliennes isolées, prévoir des distances adaptées entre les différents sites et organiser la répartition des antennes sur un même site selon les spécificités de l'unité paysagère*
- **Solaire** : *privilégier l'implantation sur bâtiments existants, éviter l'installation au sol en milieu naturel ou agricole, intégration architecturale et paysagère de tous les équipements*
- **Biomasse Bois** : *tenir compte des limites de la ressource, garantir l'accès à la ressource pour les habitants, plan d'approvisionnement territorial*
- **Biomasse autre** : *l'agriculture à vocation alimentaire est prioritaire, accompagner la production d'énergie d'origine agricole issue des produits non valorisés et des déchets en accord avec les enjeux environnementaux, limiter le risque de cultures énergétiques, tester l'exploitation la biomasse issue d'espaces non valorisés (friches, délaissés, haies...)*
- **Hydraulique** : *prendre en compte la fragilité des cours d'eau et le maintien de la continuité écologique*

4 Maintenir les services de proximité et développer des mobilités adaptées

5 Innover dans les différentes formes de déplacement (réelles et immatérielles)

6 Approfondir la connaissance des enjeux énergétiques du territoire

Décision : Le Comité Syndical, pour renforcer la mise en place des PCAET sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord :

> formule les préconisations suivantes :

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

- sur le territoire classé Parc, les scénarios et actions développés dans les PCAET devront être en cohérence avec les dispositions de la Charte.
 - une approche globale est à prendre en compte pour l'ensemble des projets, de la construction à la déconstruction et au recyclage. La mise en en place d'un guichet unique DDT devrait permettre d'organiser cet accompagnement global.
- > rappelle les orientations suivantes de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord à prendre en compte dans les réflexions liées à l'élaboration des PCAET :
- 1 - Promouvoir la sobriété énergétique des projets publics et privés :
 - Tenir compte des enjeux énergétiques de la planification à la construction,
 - Réduire les consommations énergétiques des collectivités,
 - Réduire la pollution lumineuse et l'efficacité de l'éclairage public,
 - Sensibiliser l'ensemble des acteurs et habitants en expérimentant des solutions adaptées à chacun et en s'appuyant sur les réseaux existants (PCAET, points info énergie, Ademe...),
 - Mener des actions spécifiques vers le monde agricole pour améliorer la performance énergétique des exploitations.
 - 2 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments anciens :
 - Promouvoir les techniques d'amélioration énergétiques adaptées au patrimoine,
 - Multiplier les projets de réhabilitation BBC en éco-rénovation,
 - Travailler sur les moyens de mettre en œuvre largement l'éco-rénovation : solutions adaptées aux ménages occupants, solutions pragmatiques, modes de financements et programmations spécifiques...
 - 3 - Développer les énergies renouvelables en tenant compte des spécificités locales :
 - Eolien : intégration paysagère, interdire l'installation d'éolienne dans les massifs boisés et éviter le piémont, veiller à l'acceptation sociale, minimiser l'impact sur la faune/flore, éviter les éoliennes isolées, prévoir des distances adaptées entre les différents sites et organiser la répartition des antennes sur un même site selon les spécificités de l'unité paysagère,
 - Solaire : privilégier l'implantation sur bâtiments existants, éviter l'installation au sol en milieu naturel ou agricole, assurer l'intégration architecturale et paysagère de tous les équipements,
 - Biomasse Bois : tenir compte des limites de la ressource, garantir l'accès à la ressource pour les habitants.
 - Biomasse autre : l'agriculture à vocation alimentaire est prioritaire, accompagner la production d'énergie d'origine agricole issue des produits non valorisés et des déchets en accord avec les enjeux environnementaux, limiter le risque de cultures énergétiques, tester l'exploitation la biomasse issue d'espaces non valorisés (friches, délaissés, haies...),
 - Hydraulique : prendre en compte la fragilité des cours d'eau et le maintien de la continuité écologique.
 - 4 - Maintenir les services de proximité et développer des mobilités adaptées.
 - 5 - Innover dans les différentes formes de déplacement (réelles et immatérielles).
 - 6 - Approfondir la connaissance des enjeux énergétiques du territoire.

M. WEBER remercie d'une part les élus et techniciens des PETR et de la Communauté de Communes du Pays de Bitche pour leur présence au Comité Syndical et d'autre part, toutes les personnes qui ont assisté au groupe de travail du 10 mars.

3. Budgets

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget principal SYCOPARC

M. WEIL informe, qu'en lien avec la trésorerie, les services du SYCOPARC ont procédé à la vérification du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget principal du Parc. Il a été constaté que le compte de gestion et le compte administratif présentaient des résultats identiques.

Les opérations propres à l'exercice 2020 dégagent un déficit de fonctionnement de 564 579,14 € et un excédent d'investissement de 785 294,75 €, soit un excédent global de clôture de 220 715,61 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de 1 010 612,12 € et excédent d'investissement de 1 528 312,58 €), le déficit de fonctionnement se monte à 1 575 191,26 € et l'excédent d'investissement à 2 313 607,33 €.

Les résultats présentés, atypiques par rapport à ceux constatés dans d'autres collectivités, nécessitent quelques éclaircissements car sont étroitement liés aux modalités de fonctionnement et de financement du SYCOPARC.

La section de fonctionnement du Parc intègre les crédits liés à la réalisation de la très grande majorité des projets portés par le SYCOPARC. Ces projets ont des durées variables d'une à plusieurs années. Les dépenses liées aux opérations sont engagées dès la première année mais les subventions attendues en recettes sont versées après justification des dépenses et le solde après achèvement des opérations. Il existe donc un décalage dans le temps entre le rythme des dépenses et celui lié à l'encaissement des recettes d'un projet. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les opérations financées par des fonds émanant de l'Union Européenne. Le Parc porte de nombreux projets européens donc certains arrivent à échéance en 2021. Les avances de trésorerie sont donc très conséquentes ce qui alimente le déficit de fonctionnement. La constatation des résultats de l'exercice au 31/12 de l'année contribue également à accentuer ce décalage puisque les actions s'achèvent généralement au 31/12 ce qui suppose qu'à cette date les dépenses du projet sont toutes réalisées alors que les recettes ne seront encaissées que dans les mois suivants.

Concernant la section d'investissement, le fort excédent constaté est lié au crédit relais relatif aux travaux du château. Ce crédit a été mobilisé dans sa totalité sans, pour le moment, être remboursé. En parallèle, de nombreuses subventions liées au projet ont été perçues. Les recettes d'investissement sont donc très conséquentes mais seront contrebalancées lors du remboursement du crédit relais.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

1 / approuver le compte de gestion 2020 du budget principal du SYCOPARC,

2 / adopter le compte administratif 2020 du budget principal du SYCOPARC et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Décision : *Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du Receveur Syndical.*

M. WALTER prend la présidence de la séance et MM. WEBER et WEIL quittent la séance avant le vote.

Décision : *Le Comité Syndical, constatant :*

- que le compte administratif du budget principal du SYCOPARC présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2020 sur les résultats 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
---------------------	---	--------------------------------	---

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0

Voix : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 0

INVEST	1 528 312,58 €		785 294,75 €	2 313 607,33 €
FONCT	-1 010 612,12 €	- €	-564 579,14 €	-1 575 191,26 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		1 575 191,26 €

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

Les opérations propres à l'exercice 2020 dégagent un déficit de fonctionnement de 16 914,69 € et un excédent d'investissement de 875,14 €, soit un déficit global de clôture de 16 039,55 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (excédent de fonctionnement de 19 004,66 € et déficit d'investissement de 3 181,17 €), le résultat global de clôture s'élève à – 3 397,23 € comprenant un déficit de fonctionnement de 1 091,20 € et un déficit d'investissement de 2 306,03 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2020 font apparaître un solde positif de 44 650 € (Agence de l'Eau Rhin Meuse 7 150 € et Région Grand Est 37 500 €).

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- 2 / adopter le compte administratif 2020 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du Receveur Syndical.

M. WALTER prend la présidence de la séance et MM. WEBER et WEIL quittent la séance avant le vote.

Décision : Le Comité Syndical, constatant :

Voix : 49

Pour : 49

Contre : 0

Voix : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

- que le compte administratif du budget annexe de la « Maison de l'eau et de la Rivière » du SYCOPARC présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2020 sur les résultats 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-3 181,17 €		875,14 €	-2 306,03 €
FONCT	19 004,66 €	3 181,17 €	-16 914,69 €	-1 091,20 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	1 091,20 €

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Conservation »

Le compte administratif 2020 dégage un excédent de fonctionnement de 38 111,46 €.

Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un excédent de fonctionnement de 27 477,59 €, l'excédent global de clôture se monte à 65 589,05 €.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe de la Conservation des Musées,
- 2 / adopter le compte administratif 2020 du budget annexe de la Conservation des Musées et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du Receveur Syndical.

M. WALTER prend la présidence de la séance et MM. WEBER et WEIL quittent la séance avant le vote.

Voix : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical, constatant :

- que le compte administratif du budget annexe de la « Conservation des Musées » du SYCOPARC présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2020 sur les résultats 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €
FONCT	38 111,46 €		27 477,59 €	65 589,05 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	65 589,05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 589,05 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Festival du Jazz »

Le compte administratif 2020 dégage un déficit de fonctionnement de 6 333,81 €.

Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un déficit de fonctionnement de 35 938,48 €, le déficit global de clôture se monte à 42 272,29 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2020 font apparaître un solde positif de 68 003 € (50 000 € de participation de la Région Grand Est et 18 003 € au titre du FSE).

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe du Festival du Jazz,
- 2 / adopter le compte administratif 2020 du budget annexe du Festival du Jazz et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du Receveur Syndical.

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

M. WALTER prend la présidence de la séance et MM. WEBER et WEIL quittent la séance avant le vote.

Voix : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical, constatant :

- que le compte administratif du budget annexe « Festival de Jazz » du SYCOPARC présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2020 sur les résultats 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €
FONCT	-35 938,48 €		-6 333,81 €	-42 272,29 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	42 272,29 €

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 puis affectation du résultat – Budget annexe « Boutique du Parc »

Le compte administratif 2020 dégage un déficit de fonctionnement de 12 293,61 €.

Pour rappel, ce budget annexe a été créé en 2020 et les résultats constatés au compte administratif sont donc les premiers résultats liés à ce budget. Le service de la boutique a ouvert en mars 2021, le budget 2020 retrace donc uniquement les dépenses liées à la mise en place de ce nouveau service.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe de la Boutique du Parc,
- 2 / adopter le compte administratif 2020 du budget annexe de la Boutique du Parc et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du Receveur Syndical.

M. WALTER prend la présidence de la séance et MM. WEBER et WEIL quittent la séance avant le vote.

Décision : Le Comité Syndical, constatant :

- que le compte administratif du budget annexe de la « Boutique du Parc » du SYCOPARC présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2020 sur les résultats 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €
FONCT	- €		-12 293,61 €	-12 293,61 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	

Voix : 49
 Pour : 49
 Contre : 0

Voix : 45
 Pour : 45
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

12 293,61 €

4. Programme d'actions 2021 – présentation de la fiche « Gestion et extension de la réserve naturelle nationale »

M. WEIL présente cette fiche action sur la gestion et l'extension de la réserve naturelle nationale. Cette année, le programme d'actions de la Réserve Naturelle Nationale a connu des évolutions conséquentes notamment grâce au réajustement des crédits liés au fonctionnement courant de la Réserve (96.240 € en 2021 contre 90.785 € en 2020) et à l'intégration d'une nouvelle dotation de 13.489 € dédiée à la réalisation d'actions de médiation.

Gestion et extension de la Réserve Natuelle Nationale

Le SYCOPARC, en tant que gestionnaire principal de la Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche, désigné par l'Etat dans le cadre d'une convention, est chargé de concevoir et de mettre en œuvre son plan de gestion. Trois autres gestionnaires y sont associés : l'ONF, la forêt Pimodan et la commune de Baerenthal. Il s'agit en 2021 de terminer l'évaluation du second plan de gestion 2011-2020 et de concevoir le troisième plan de gestion dont la période d'application devrait s'étendre de 2021 à 2030.

Cette réserve de 355 ha protège des tourbières, parfois associées à des étangs, riches en espèces et en communautés rares et menacées et des barres rocheuses remarquables accueillant entre autres le tiers des couples de faucons pèlerins nicheurs du Parc selon les années.

Les objectifs à long terme sont les suivants :

- Préserver les habitats naturels humides à tourbeux,
- Conserver l'intégrité et la tranquillité des falaises rocheuses, de leurs dalles sommitales et du souterrain du Ramstein,
- Augmenter le degré de naturalité des forêts,
- Préserver une bonne qualité de l'eau pour les biocénoses aquatiques et amphibiens,
- Sensibiliser à la préservation des milieux naturels,
- Administrer la réserve naturelle (dont le travail autour du projet d'extension).

Missions d'éducation au développement durable dans la réserve naturelle

En 2021, le Ministère de la Transition écologique a fait évoluer sa contribution aux réserves naturelles en finançant, avec une ligne dédiée, la mission d'éducation au développement durable afin de favoriser leur ancrage territorial.

Pour la Réserve Naturelle des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche, il s'agit d'intensifier le travail de sensibilisation du public (habitants et touristes) à la connaissance et à la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle et plus largement au patrimoine naturel du Pays de Bitche et de développer un projet artistique dans la nature avec des lycéens.

M. le Président ajoute qu'il s'agit d'une volonté de trouver de nouveaux sites ou d'étendre des sites existants. Ce projet de site peut être très intéressant. Des négociations sur les modes de gestion sont en cours avec l'ONF, la DREAL et le SYCOPARC. Celles-ci permettront de présenter, d'ici quelques mois, un nouveau périmètre.

Décision : Le Comité Syndical :

Action 1 : Animation et gestion de la RNN : 96 240 €

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 96 240 € :

> animation et mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle pour l'année 2021 (salaires, charges, frais de mission, frais de structure...) : 87 740 €

> prestation d'accompagnement de RNF pour la rédaction du plan de gestion de la réserve naturelle Nationale : 3 500 € TTC,

> acquisition de matériel de signalétique et d'un vélo à assistance électrique : 5 000 €

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

Action 2 : Mission d'éducation et de développement durable de la réserve naturelle : 13 489 €

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 13 489 € :

> réalisation de projets pédagogiques avec des scolaires (prestation de service, animation, communication, petit matériel ...) : 6 220 € TTC

> réalisation d'actions culturelles (prestation artistique, petit matériel, communication ...) : 6 000 € TTC,

> réalisation d'animations et organisation d'évènements grand public (prestation de service, frais de réception, frais de communication, petit matériel ...) : 1 269 € TTC

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au BS 2021,

- sollicite les financements ci-dessous :

- DREAL : 109 729 €

- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

5. LIFE Biocorridors – Constitution d'un groupement de commandes avec l'Etablissement Public foncier pour la réalisation de diagnostics et de travaux pyrotechniques

M. WEIL informe que la constitution du groupement de commandes sur le volet pyrotechnique va permettre de réaliser des économies d'échelle en faisant diminuer les coûts des études et travaux. Le montant de la participation financière de l'EPF au regard de son dispositif friche a été estimé à 50.000 €.

A noter que les partenariats développés, dans le cadre du programme LIFE, avec d'autres institutions publiques comme l'EPF ou encore le SDEA sont très pertinents et contribuent à fluidifier la mise en oeuvre des opérations sur les cours d'eau.

Dans le cadre du programme LIFE Biocorridors, le Parc naturel régional des Vosges du Nord assure le pilotage de plusieurs opérations de restauration des continuités écologiques sur les cours d'eau des Vosges du Nord.

Une des opérations porte sur le site du Liebfrauenthal (Woerth, Goersdorf), propriété de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, partenaire du projet.

Ce site présente un risque pyrotechnique avéré, constaté dans le cadre de l'étude d'évaluation du risque pyrotechnique qui a été finalisée en janvier 2021. La réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique du site n'est donc envisageable qu'après réalisation préalable d'un diagnostic pyrotechnique et de travaux de dépollution.

Le site de la Nonnenhardt, également concerné par les travaux de restauration de la continuité écologique dans le cadre du programme LIFE, présente lui aussi un risque pyrotechnique impliquant la même procédure préalable.

Au regard des besoins similaires constatés sur les deux sites, de la relation partenariale entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et l'EPF Alsace et de la maîtrise d'ouvrage assurée par les services du Parc sur ces deux opérations, afin de bénéficier de conditions techniques et économiques plus avantageuses, il a été envisagé de créer un groupement de commandes ponctuel entre le SYCOPARC et l'EPF Alsace.

Le périmètre de ce groupement de commandes a été établi de la manière suivante :

- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du risque pyrotechnique,

- Diagnostic pyrotechnique sur le site de Liebfrauenthal, propriété de l'EPF d'Alsace, et sur le site de la Nonnenhardt, propriété de l'Etat, géré par l'ONF, sur lequel le SYCOPARC intervient par délégation de

maîtrise d'ouvrage,

- Travaux de dépollution pyrotechniques sur le site de Liebfrauenthal et sur le site de la Nonnenhardt.

Le Parc en tant que maître d'ouvrage de l'opération assurerait le rôle de coordonnateur du groupement et serait à ce titre chargé de la gestion générale du groupement et de l'organisation des consultations (pour plus de précisions, se reporter à la convention de groupement de commandes annexée).

La constitution de ce groupement de commandes permettrait également au SYCOPARC de bénéficier de l'accompagnement financier de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace au titre de son dispositif friche. Cet accompagnement prendrait la forme d'une prise en charge financière partielle par l'EPF des coûts liés à la réalisation des diagnostics pyrotechniques sur les deux sites (pour 80 %) et des travaux de dépollution sur le site de Liebfrauenthal (pour 50 %). Le reste à charge serait financé par le SYCOPARC (via des crédits AERM et EUROPE LIFE) sous la forme d'un remboursement à l'EPF.

Il est proposé au Comité Syndical de statuer sur l'opportunité de la constitution d'un groupement de commandes, sur les modalités d'organisation de ce dernier ainsi que sur les modalités de remboursement, à l'EPF, du reste à charge sur le diagnostic pyrotechnique et sur les travaux de dépollution sur le site de Liebfrauenthal.

Suite à la présentation de M. WEIL, Mme LEHMANN précise que l'EPF a délibéré favorablement la semaine précédant le Comité Syndical et qu'elle est en attente de la délibération du SYCOPARC. Elle précise qu'elle s'abstiendra lors du vote par les membres du Comité Syndical.

Pour information, M. WEBER annonce que, suite aux dégâts au Cheval Blanc à Niedersteinbach, les experts sont passés. Les relations avec le restaurateur se passent bien. Le projet a été légèrement revu mais le coût reste extrêmement lourd. M. le Président invite à visiter le site.

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre le SYCOPARC et l'Etablissement Public Foncier d'Alsace,
- d'approuver le cadre, les conditions et le rôle de coordonnateur du groupement du SYCOPARC tels que présentés dans la convention de groupement de commandes annexée,
- d'autoriser M. le Président à procéder à la signature de la convention de groupement de commandes, à signer tous documents et à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre selon les modalités présentées,
- d'acter la participation financière de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, via son dispositif friche, aux études et travaux de dépollution sur le site du Liebfrauenthal selon les modalités établies de la manière suivante : 80 % du coût total des diagnostics pyrotechniques avant démolition et 50 % du coût total des travaux de dépollution pyrotechnique,
- d'acter la participation financière du SYCOPARC et d'autoriser M. le Président à procéder au remboursement, à l'EPF, sur la base d'un décompte financier, des sommes non prises en charge dans le cadre de son dispositif friche sur le site du Liebfrauenthal : savoir 20 % du coût total des diagnostics pyrotechniques avant démolition et 50 % du coût total des travaux de dépollution pyrotechnique,
- d'autoriser M. le Président à engager toutes les démarches et procédures et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

6. Festival de Jazz – délibération générale relative aux modalités d'organisation du festival

M. BERRON rappelle que le budget prévisionnel du Festival de Jazz a été validé par délibération du Comité Syndical du 13 février dernier. Ce budget avait été élaboré sur la base d'un scénario d'organisation de l'événement adapté aux contraintes sanitaires (jauge limitée à 400 places assises, organisation des concerts modifiée, protocole spécifique ...) mais tout en gardant une configuration de la manifestation

Voix : 49
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 1

proche de celle connue en période hors covid (concerts concentrés sur la période habituelle du festival, programmation de haut niveau ...).

Même si en l'état actuel des choses, il est particulièrement complexe d'anticiper la situation sanitaire de l'été, le Comité de Pilotage du festival, regroupant la Région, la CEA, la Communauté de Communes Hanau La Petite-Pierre, la Commune de La Petite-Pierre et le SYCOPARC s'est réuni le 24 mars pour confirmer la validation de ce scénario et acter son engagement officiel.

Les partenaires présents au COPIL ont collectivement confirmé qu'en cas d'annulation de dernière minute de l'événement, ils maintiendraient leur contribution financière de manière à garantir la survie du festival.

Le SYCOPARC assure, depuis 2013, le portage administratif et financier du Festival du Jazz de La Petite-Pierre.

En conformité avec les orientations prises lors du vote du budget primitif du festival et suite au recrutement d'une coordinatrice du festival, le portage administratif mais également technique du festival sera assuré par le SYCOPARC en 2021. Les autres partenaires du projet (Association, Commune, Communauté de Communes) continueront à assumer leurs rôles habituels (gestion des bénévoles, logistique...) selon les modalités indiquées ci-dessous.

Les soutiens financiers de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre et de la Commune de La Petite-Pierre sont à nouveau sollicités.

Modalités d'organisation

La maîtrise d'ouvrage du SYCOPARC portera sur la coordination générale, les volets juridiques, administratifs, financiers, la communication et le développement. L'organisation logistique, la gestion des bénévoles et l'accueil du public seront assurés par l'association, la Communauté de Communes via l'OT et la Commune.

Comme tous les ans, une convention de partenariat précisera les rôles et les engagements de chacun sur la base des éléments suivants :

La Commune de La Petite-Pierre :

- Met à disposition gratuitement les espaces de concerts dont la salle polyvalente pour la durée nécessaire au bon déroulement du festival,
- Met à disposition les espaces autour du stade pour l'organisation des parkings et départ des navettes,
- Met à disposition les espaces pour la buvette,
- Met à disposition la scène mobile, les chaises bleues et les chaises de la salle polyvalente, ainsi que les barrières de sécurité,
- Assure la police générale lors de la manifestation (stationnement, circulation, sécurité),
- Prend les arrêtés municipaux selon besoins,
- Met à disposition gratuitement le personnel de ses services techniques,
- Met à disposition du SYCOPARC les licences d'entrepreneur de spectacles I, II et III selon des modalités définies avec le SYCOPARC et l'Association « Au Grès du Jazz »,
- Assure l'ensemble des démarches administratives auprès du CNM,
- Participe au financement du festival.

La Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre :

- Met à disposition gratuitement la banque de matériel intercommunale,
- Met à disposition gratuitement les moyens de l'office de tourisme intercommunal (accueil information, billetterie, locaux),
- Contribue au plan de communication et promotion du festival,
- Met à la disposition de l'organisation du personnel pour assurer, dans le cadre de la régie de recettes, la billetterie (avant et pendant le festival, au comptoir de l'OT et on-line) et d'éventuels

- travaux de secrétariat,
- Participe au financement du festival.

L'Association « Au Grès du Jazz »

- Assiste le SYCOPARC dans le choix et le suivi des prestataires,
- S'engage à mobiliser le nombre de bénévoles nécessaire et afin notamment d'assurer l'accueil, le service, la billetterie et la logistique globale,
- Met à disposition la personne qualifiée permettant de remplir les conditions imposées par la licence d'entrepreneur de spectacles,
- Assure la buvette et la restauration pendant la durée du festival, elle en fera un bilan financier. Si, à l'issue du festival, le budget général nécessitait un financement complémentaire, l'association y participerait dans la limite du résultat dégagé par la tenue de la buvette,
- Mobilise les financements issus du mécénat, ces fonds seront encaissés par le SYCOPARC.

Le SYCOPARC

- Assure la coordination générale de la manifestation et de ses acteurs,
- Assure un lien permanent avec la programmation, les partenaires institutionnels et l'ensemble des prestataires,
- Négocie les financements publics et privés nécessaires au développement du festival,
- Assure la maîtrise d'ouvrage et notamment le portage administratif, juridique, financier et le plan de communication de la manifestation,
- A ce titre, et en s'appuyant sur le comité de coordination, valide les étapes liées à l'organisation de l'événement,
- Valide la politique tarifaire incluant la mise à disposition gracieuse de billets,
- Procède au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes conformément au budget voté, en lien avec le Président de l'Association « Au Grès du Jazz »,
- Développe les partenariats pour une meilleure valorisation du festival et son positionnement comme outil de médiation culturel pour le territoire.

Centre National de la Musique

La Commune de La Petite-Pierre, en qualité de titulaire des licences d'entrepreneur de spectacle, effectue les formalités concernant le Centre National de la Musique (CNM) et affine le festival Au Grès du Jazz au CNM. Il s'agit donc de reverser cette taxe fiscale à la Commune de La Petite-Pierre et d'émettre le titre de recettes à l'encontre de la Commune de La Petite-Pierre au titre du droit de tirage pour l'édition 2021 lorsqu'il sera versé par la CNM.

M. le Président salue l'engagement de Mme LEHMANN et M. MANGIN qui ont participé au comité de pilotage qui s'est tenu récemment en visioconférence. Au jour d'aujourd'hui, personne ne connaît la situation de la crise au moment du festival. Mais il est possible de répondre à la jauge de 400 places assises, contrairement aux 800 places minimum en temps normal. Des garanties ont également été prises concernant les artistes.

Voix : 49
Pour : 48
Contre : 1
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- décide d'assurer le portage administratif et financier du Festival « Au grès du jazz » 2021 de La Petite Pierre,
- approuve les orientations du projet de convention entre le Sycoparc, la Commune de La Petite Pierre, la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre et l'Association Au Grès du Jazz présentées,
- approuve la répartition des tâches entre les différents partenaires,
- donne délégation au Président pour fixer le prix des billets pour chaque concert,
- autorise le Président à signer la convention avec les partenaires, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du Festival,
- autorise le Président à signer les conventions de mandat avec les prestataires auxquels la vente des droits d'entrée pourra être confiée (billetterie en ligne, points de vente culturels...),

- autorise le Président à reverser la taxe fiscale à la Commune de La Petite Pierre et à émettre le titre de recettes à l'encontre de la Commune de La Petite Pierre au titre du droit de tirage pour l'édition 2021 lorsqu'il sera versé par la CNV,
- autorise le Président à reverser la taxe fiscale à la Commune de La Petite-Pierre et d'émettre le titre de recettes à l'encontre de la Commune de La Petite-Pierre au titre du droit de tirage pour l'édition 2021 lorsqu'il sera versé par la CNM,
- autorise le Président à modifier les arrêtés relatifs aux régies de recettes et d'avances.

7. Château – dépôt d'un dossier de demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement de l'aile ouest du Château de La Petite Pierre

M. le Président rappelle que l'équipe du Parc a réintégré les locaux du château et invitent les membres du Comité Syndical à le visiter. Il précise que l'ensemble des travaux n'a pas été réalisé. La seconde phase des travaux porte sur la réalisation d'adaptations mineures dans l'aile ouest du château qui n'a pas fait l'objet de travaux lors de la première tranche. Pour des raisons financières mais également de maturité des études, cette seconde phase a été scindée en trois tranches de travaux. La présente demande porte sur la tranche 2021 qui constitue la tranche numéro 2 des travaux sur le château.

Tranche 2 – Phasage mai 2021 – Décembre 2021

Salle Westphal : 300 m² - Tranche 2

Vocation : espace réunion / congrès / conférence / séminaire

Plateau modulable (jauge 100 personnes) et réunion d'équipe 50 personnes – format U

- Réunion de comité syndical 50 personnes ou 30 personnes + visioconférence – format théâtre ou U,
- Réunion plénière : 100 personnes assises.

Objectifs : Espace de service indispensable au fonctionnement administratif :

- Séminaire en partenariat avec les hôteliers du territoire,
- Universités d'été, colloques,
- Réunions de tous types,
- Spectacle léger à jauge réduite.

Besoins spécifiques :

- Connexion wifi,
- Qualité acoustique,
- Isolation thermique,
- Sonorisation salle, écran (meuble sur roulette), wifi, prises et prises réseaux,
- Mobilier.

Budget travaux prévisionnel : 271.305 € HT

Salle de la maquette / de la citerne : 80 m² - Tranche 2

Vocation : lieu de convivialité, circulation, rôle d'interface

Cette salle joue le rôle d'interface entre la salle Parvapatra, la boutique et la salle vouûtée. Elle est un espace charnière pour l'occupation des locaux.

Objectifs : Espace de services indispensable au fonctionnement des autres.

Besoins spécifiques :

- Lien kitchenette, mobilier, sécurité

Budget travaux prévisionnel : 27.368 € HT

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

Poudrière / de la citerne : 42 m² - Tranche 2

Vocation : lieu de convivialité, espace polyvalent de réunion, workshop, ateliers, toilettes publiques

Cet espace situé dans la cour du château a été pensé comme un espace de convivialité et d'échange. Etant donné sa localisation stratégique, il constitue une porte d'entrée et un lieu attractif pour les touristes, visiteurs, habitants. Il pourra être utilisé comme salle de réunion, espace d'exposition, espace d'atelier...

Objectifs : Espace de services indispensable au fonctionnement de la cour.

Besoins spécifiques :

- Création d'un espace de restauration, équipement en mobilier, installation d'une kitchenette.

Budget travaux prévisionnel : 16.000 € HT

Ce programme modifié a fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle (ouverture aux Parcs Naturels Régionaux dans le cadre du plan de relance).

Le dossier déposé auprès des services de l'Etat porte sur un volume d'investissement total estimé à 415 368 € HT. Il intègre principalement des travaux de réhabilitation de la salle Westphal (271 305 € HT) et quelques menus travaux d'agencements dans la salle de la citerne (27 368 € HT) et la poudrière (16 000 € HT).

		2021
Travaux HT		314 673 €
Etudes de MOE	16 %	50 348 €
Frais Divers - Marchés / SPS / OPC / BC / Assurance DO	10 %	31 467 €
Provision pour aléas travaux	6 %	18 880 €
Coût TOTAL HT		415 368 €

Plan de financement

	2021	Taux de financement
Autofinancement SYCOPARC	164 360 €	39,57 %
DSIL - Plan de relance	146 008 €	35,15 %
Collectivité Européenne d'Alsace	105 000 €	25,28 %
TOTAL	415 368 €	100 %

La subvention sollicitée au titre de la DSIL s'élève à 146 008 €, les autres financements ont été négociés avec la collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du Contrat Départemental et la part de l'autofinancement du SYCOPARC provient de l'emprunt contracté en 2020.

M. le Président informe que la salle Parvapetra et la salle voûtée feront l'objet d'une tranche à venir sur 2022-2023. Il rappelle que les salles de l'ancienne exposition étaient hors normes.

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le programme des travaux tel que présenté dans les documents annexés, s'élevant en dépenses et en recettes à 415 368 € HT,

		2021
<i>Travaux HT</i>		314 673 €
<i>Etudes de MOE</i>	16 %	50 348 €
<i>Frais Divers - Marchés / SPS / OPC / BC / Assurance DO</i>	10 %	31 467 €
<i>Provision pour aléas travaux</i>	6 %	18 880 €
Coût TOTAL HT		415 368 €

Plan de financement

	2021	Taux de financement
<i>Autofinancement SYCOPARC</i>	164 360 €	39,57 %
<i>DSIL - Plan de relance</i>	146 008 €	35,15 %
<i>Collectivité Européenne d'Alsace</i>	105 000 €	25,28 %
TOTAL	415 368 €	100 %

- d'autoriser M. le Président à solliciter un financement au titre de la DSIL d'un montant de 146 008 €,
- d'autoriser M. le Président à engager les études et travaux nécessaires à la réalisation du programme tel que présenté et à signer les marchés correspondants,
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

8. Poursuite des atlas de la biodiversité (ABC 2021) – dépôt d'un dossier de demande de subvention « Biodiversit'hies » au titre de l'ABC 2021

M. le Président rappelle que le Parc naturel régional de Lorraine est à l'origine de Atlas de la Biodiversité Communale.

En 2017, le Parc naturel régional a déposé une première candidature et a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur les Atlas de la Biodiversité Communale.

L'objectif du projet était de réaliser puis cartographier, sur 10 communes mosellanes et 11 communes bas-rhinoises, des inventaires des habitats naturels, de la flore, de l'avifaune, de l'herpétofaune (batraciens), de l'entomofaune et des mollusques terrestres et aquatiques afin :

- De disposer de données permettant d'identifier les enjeux en termes de biodiversité sur les communes concernées,
- D'accroître l'intérêt du réseau naturaliste sur des secteurs du parc les moins bien connus et en améliorer la connaissance naturaliste,
- De transcrire à une échelle plus opérationnelle les corridors écologiques et les réservoirs locaux de biodiversité et planifier leur préservation dans le cadre de plans d'urbanisme intercommunaux,
- De développer des actions concrètes de maintien et de restauration des micro-habitats structurant les paysages ouverts (haies, bosquets, mares, fonds humides, saules têtards) en faisant appel à des démarches citoyennes,
- D'orienter les futures acquisitions foncières des Conservatoires des Espaces Naturels, des porteurs de projets soumis à mesures écologiques compensatoires ou d'accompagnement et des collectivités,

- De sensibiliser les acteurs actuels et futurs à la place de la nature dans leur paysage et leur cadre de vie.

Dans le prolongement de cette première démarche, le SYCOPARC a été sollicité par une commune classée et trois communes associées mosellanes pour étendre le dispositif via le dépôt d'un nouveau dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets 2021. Les communes concernées sont : Achen, Gros-Réderching, Hottviller, Woelfling-les-Sarreguemines.

Les orientations du projet sont identiques à celles du dossier de candidature déposé en 2017. Le SYCOPARC serait de nouveau partenaire de l'Office des données naturalistes du Grand Est (ODONAT). Le montant global de l'opération a été estimé à 70 220 €.

Le plan de financement de l'opération s'établirait de la manière suivante :

- Office Français de la Biodiversité : 52 976 €
- Autofinancement du SYCOPARC (via une participation financière des communes bénéficiaires et de la valorisation du temps de travail des agents du SYCOPARC) : 17 244 €.

Voix : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président à déposer un dossier de demande de financements dans le cadre de l'AMI « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 » lancé par l'Office Français de la Biodiversité pour un montant global de 70 220 € TTC,
- d'approuver le programme du dossier de réponse à l'AMI tel que présenté en annexe
- d'approuver le plan de financement suivant :
 - > Office Français de la Biodiversité : 52 976 €
 - > SYCOPARC : 17 244 €
- d'autoriser M. le Président à réaliser l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- d'inscrire les crédits correspondants aux exercices concernés si le projet devait être lauréat.

9. Divers et communication

Prochaines dates de réunion :

- 08/04/2021 à 18h en visioconférence : Commission « Forêt – économie du bois » - thématique adaptation gestion forestière aux changements climatiques
- 19/04/2021 à 18h en visioconférence : Comité syndical : budget supplémentaire
- 26/06/2021 à 9h30 : Comité syndical
- 16/10/2021 à 9h30 : Comité syndical
- En cas de maintien des élections de la Collectivité européenne d'Alsace en juin prochain, une assemblée générale des délégués aura lieu en septembre.

Communes associées : les communes souhaitant intégrer le Parc en tant que communes associées sont invitées à se prononcer pour le 1^{er} juin prochain pour délibération du Comité syndical du 26 juin.

Projet Alimentaire Territorial :

- Journées Acteurs et Partenaires :
 - o (26 mars 2021 à Reichshoffen)
 - o 13 avril de 9h30 à 16h à Sarre-Union
 - o 20 avril de 9h30 à 16h à Hottviller
- Le Programme grand public Alimentation : notre assiette demain, c'est quoi ? : du 11 avril à fin juin (en fonction des conditions sanitaires)

M. WEBER rappelle que la boutique du Parc est ouverte au public du 1^{er} avril au 30 octobre :

- Mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h,
- Dimanche après-midi de 14h à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président,


Michael WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 14 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 29
Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents en salle : M. WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes EHRSTEIN, GLAD, GUILLIER, KERN, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MULLER-BECKER, MM. BERRON, BRUPPACHER, CARBIENER, FRAIN, HELMER, HILT, HUBER, KLIPFEL, MARCHAL, PETER, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, MADELAINE, MM. BALL, HUBERT, HOFFSESS, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, SCHMITT, STAATH, SUCK.

OBJET : Budget supplémentaire 2021 – budget principal.

Voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU le programme d'actions triennal 2020-2022,
VU le budget primitif 2021,
VU le compte administratif 2020,
VU les délibérations du Comité Syndical approuvant les opérations du programme d'actions 2021,
VU l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2020 et années antérieures,

Décision : Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- approuve le budget supplémentaire 2021 s'élevant à 6.498.246,93 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 5.238.888,78 € en dépenses et en recettes d'investissement.
- autorise le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670069100015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BOUXWILLER

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	44
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	47
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	51

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC	BS 2021
-------------------	------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 058 807,83	4 522 057,87
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	864 247,84	1 976 189,06
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 1 575 191,26	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		6 498 246,93	6 498 246,93

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 622 174,54	1 262 338,31
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 616 714,24	1 662 943,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 313 607,33
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 238 888,78	5 238 888,78
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		11 737 135,71	11 737 135,71

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	194 330,00	782 285,15	2 760 145,34	2 760 145,34	3 736 760,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 061 700,00	63 164,00	1 254 309,82	1 254 309,82	2 379 173,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 100,00	15 715,00	36 630,00	36 630,00	116 445,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 320 130,00	861 164,15	4 051 085,16	4 051 085,16	6 232 379,31
66	Charges financières	5 500,00	3 083,69	7 722,67	7 722,67	16 306,36
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 325 630,00	864 247,84	4 058 807,83	4 058 807,83	6 248 685,67
023	Virement à la section d'investissement (5)	26 000,00		0,00	0,00	26 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 000,00		0,00	0,00	26 000,00
TOTAL		1 351 630,00	864 247,84	4 058 807,83	4 058 807,83	6 274 685,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 575 191,26
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 849 876,93
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	16 800,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	482 755,00	482 755,00	482 755,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 314 030,00	1 976 189,06	4 034 895,87	4 034 895,87	7 325 114,93
75	Autres produits de gestion courante	20 800,00	0,00	4 407,00	4 407,00	25 207,00
Total des recettes de gestion courante		1 351 630,00	1 976 189,06	4 522 057,87	4 522 057,87	7 849 876,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 351 630,00	1 976 189,06	4 522 057,87	4 522 057,87	7 849 876,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 351 630,00	1 976 189,06	4 522 057,87	4 522 057,87	7 849 876,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 849 876,93
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	26 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	12 303,20	11 356,00	11 356,00	23 659,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	83 600,00	83 600,00	83 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	217 300,00	488 050,54	488 050,54	705 350,54
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 387 111,04	539 168,00	539 168,00	1 926 279,04
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	1 616 714,24	1 122 174,54	1 122 174,54	2 738 888,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 526 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	26 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 526 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 000,00	1 616 714,24	3 622 174,54	3 622 174,54	5 264 888,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 000,00	1 616 714,24	3 622 174,54	3 622 174,54	5 264 888,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 264 888,78
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	1 662 943,14	741 146,67	741 146,67	2 404 089,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	1 662 943,14	741 146,67	741 146,67	2 404 089,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	521 191,64	521 191,64	521 191,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	521 191,64	521 191,64	521 191,64
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	1 662 943,14	1 262 338,31	1 262 338,31	2 925 281,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	26 000,00		0,00	0,00	26 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		26 000,00		0,00	0,00	26 000,00
TOTAL		26 000,00	1 662 943,14	1 262 338,31	1 262 338,31	2 951 281,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 313 607,33
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 264 888,78
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	26 000,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 542 430,49		3 542 430,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 317 473,82		1 317 473,82
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 345,00		52 345,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 806,36	0,00	10 806,36
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 923 055,67	0,00	4 923 055,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 575 191,26
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 498 246,93
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	23 659,20	0,00	23 659,20
204	Subventions d'équipement versées	83 600,00	0,00	83 600,00
21	Immobilisations corporelles (6)	705 350,54	0,00	705 350,54
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 926 279,04	0,00	1 926 279,04
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 238 888,78	0,00	5 238 888,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 238 888,78
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	482 755,00		482 755,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	6 011 084,93		6 011 084,93
75	Autres produits de gestion courante	4 407,00	0,00	4 407,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 498 246,93	0,00	6 498 246,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 498 246,93
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	521 191,64	0,00	521 191,64
13	Subventions d'investissement	2 404 089,81	0,00	2 404 089,81
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 925 281,45	0,00	2 925 281,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 313 607,33
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 238 888,78
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	194 330,00	2 760 145,34	2 760 145,34
60611	Eau et assainissement	750,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	11 500,00	2 550,00	2 550,00
60621	Combustibles	13 900,00	6 350,00	6 350,00
60622	Carburants	9 000,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	39 571,51	39 571,51
60636	Vêtements de travail	0,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	5 400,00	5 400,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	25 345,00	25 345,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 106 432,32	2 106 432,32
6132	Locations immobilières	600,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	1 000,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	200,00	200,00
6156	Maintenance	39 000,00	17 282,00	17 282,00
6161	Multirisques	13 000,00	600,00	600,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	60 190,54	60 190,54
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	7 335,00	7 335,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 500,00	36 016,35	36 016,35
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 400,00	119 460,96	119 460,96
6231	Annonces et insertions	330,00	13 500,00	13 500,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	125 850,00	125 850,00
6238	Divers	1 500,00	68 554,66	68 554,66
6251	Voyages et déplacements	8 800,00	10 000,00	10 000,00
6256	Missions	15 000,00	38 590,00	38 590,00
6257	Réceptions	6 500,00	53 925,00	53 925,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	9 642,00	9 642,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	6 150,00	6 150,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 000,00	600,00	600,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 800,00	1 800,00
63512	Taxes foncières	150,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 061 700,00	1 254 309,82	1 254 309,82
6218	Autre personnel extérieur	600,00	13 600,00	13 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 100,00	4 145,00	4 145,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 200,00	13 184,00	13 184,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 900,00	2 585,00	2 585,00
6411	Personnel titulaire	419 800,00	349 200,00	349 200,00
6413	Personnel non titulaire	298 500,00	481 400,00	481 400,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	9 100,00	9 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 500,00	184 840,00	184 840,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	124 200,00	113 720,00	113 720,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 900,00	21 800,00	21 800,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 200,00	19 730,00	19 730,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	3 050,00	3 050,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	700,00	700,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	7 811,82	7 811,82
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 800,00	3 450,00	3 450,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	500,00	500,00
6488	Autres charges	26 000,00	25 494,00	25 494,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 100,00	36 630,00	36 630,00
6531	Indemnités	51 300,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	5 800,00	36 630,00	36 630,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 320 130,00	4 051 085,16	4 051 085,16
66	Charges financières (b)	5 500,00	7 722,67	7 722,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00	7 722,67	7 722,67
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 325 630,00	4 058 807,83	4 058 807,83
023	Virement à la section d'investissement	26 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		26 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		26 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 351 630,00	4 058 807,83	4 058 807,83

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	864 247,84
-----------------------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 575 191,26
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 498 246,93
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	16 800,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	16 800,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	482 755,00	482 755,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	482 755,00	482 755,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 314 030,00	4 034 895,87	4 034 895,87
74718	Autres participations Etat	120 000,00	453 761,32	453 761,32
7472	Participat° Régions	482 000,00	366 074,67	366 074,67
7473	Participat° Départements	355 550,00	64 450,00	64 450,00
74748	Participat° Autres communes	238 580,00	92 600,00	92 600,00
74758	Participat° Autres groupements	112 900,00	97 250,00	97 250,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	671 048,80	671 048,80
7478	Participat° Autres organismes	5 000,00	2 286 161,08	2 286 161,08
7488	Autres attributions et participations	0,00	3 550,00	3 550,00
75	Autres produits de gestion courante	20 800,00	4 407,00	4 407,00
752	Revenus des immeubles	7 800,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	13 000,00	4 407,00	4 407,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 351 630,00	4 522 057,87	4 522 057,87
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 351 630,00	4 522 057,87	4 522 057,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 351 630,00	4 522 057,87	4 522 057,87

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 976 189,06
-----------------------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 498 246,93
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	11 356,00	11 356,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	11 356,00	11 356,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	83 600,00	83 600,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	31 100,00	31 100,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	48 000,00	48 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	4 500,00	4 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	488 050,54	488 050,54
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	10 000,00	10 000,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	303 250,54	303 250,54
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	71 000,00	71 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	30 000,00	30 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	73 800,00	73 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	539 168,00	539 168,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	123 800,00	123 800,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	415 368,00	415 368,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	1 122 174,54	1 122 174,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
1641	Emprunts en euros	26 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		26 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		26 000,00	3 622 174,54	3 622 174,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		26 000,00	3 622 174,54	3 622 174,54

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 616 714,24
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 238 888,78
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	741 146,67	741 146,67
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	36 140,00	36 140,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	100 000,00	100 000,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	27 500,00	27 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	201 040,00	201 040,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	48 000,00	48 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	70 200,00	70 200,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	258 266,67	258 266,67
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	741 146,67	741 146,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	521 191,64	521 191,64
10222	FCTVA	0,00	521 191,64	521 191,64
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	521 191,64	521 191,64
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	1 262 338,31	1 262 338,31
021	Virement de la sect° de fonctionnement	26 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		26 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 000,00	1 262 338,31	1 262 338,31

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 662 943,14
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 313 607,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 238 888,78
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 036 (1)
LIBELLE : RESIDENCES ARCHITEC ET PAYSAG

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 10 123,20	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 123,20	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	10 123,20	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13221		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 123,20
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)
LIBELLE : MATERIEL SIGNALÉTIQUE ET VELO ELEC RN BITCHE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : AMI TVB TORNADE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 374 250,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	374 250,54
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	303 250,54
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 328 466,67
13	Subventions d'investissement	0,00	328 466,67
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	70 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	258 266,67
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-45 783,87
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)
LIBELLE : PLAN PAYSAGE ECO COMPTEURS ET FENETRES

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 68 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	68 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	68 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 55 040,00
13	Subventions d'investissement	0,00	55 040,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	55 040,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-13 760,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1)
LIBELLE : REALISATION RESIDENCES ARCHITEC PARCS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 48 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 48 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	48 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	48 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 132 (1)
LIBELLE : INFRASTRUCTURES VALORISATION PAYSAGE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 68 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	68 800,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	68 800,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 55 040,00
13	Subventions d'investissement	0,00	55 040,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	31 140,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	23 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-13 760,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 133 (1)
LIBELLE : 5 AIRES DE BIVOUACS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 55 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 44 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	44 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	16 500,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	27 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-11 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 134 (1)
LIBELLE : ACCOMP CREATION INFRASTC PLEINE NATURE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 31 100,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	31 100,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	31 100,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 31 100,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 100,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	31 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 135 (1)
LIBELLE : FILM INITIATIVES DE NOS REGIONS**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 4 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 4 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 500,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	4 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 136 (1)
LIBELLE : MATERIEL INFORMATIQUE 2021**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 30 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 24 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	24 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	24 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 137 (1)
LIBELLE : LIFE BIOCORRIDOR**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2020 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENT 2020

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 65 180,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 180,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 180,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 87 520,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	87 520,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	87 520,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	22 340,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 547 (1)
LIBELLE : DIVERS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 11 356,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 356,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 356,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-11 356,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 599 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT CHATEAU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 1 355 111,04	0,00	b 0,00	b 415 368,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 355 111,04	0,00	0,00	415 368,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	1 355 111,04	0,00	0,00	415 368,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 1 560 423,14	d 146 000,00
13	Subventions d'investissement	1 560 423,14	146 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	344 366,22	146 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	831 806,92	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	261 700,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	57 550,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	65 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-64 055,90
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 737 (1)
LIBELLE : ACQUISITIONS FONCIERES LIFE BIOCORRIDOR B2

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 812 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENTS 2018

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 902 (1)
LIBELLE : INVESTISSEMENT 2019

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 11 300,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 15 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	15 000,00	0,00
13222		0,00	0,00
132221		0,00	0,00
132222		0,00	0,00
13231		0,00	0,00
13232		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	3 700,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2000000000227845	26/01/2018	2 500 000,00	2 200 000,00	10 387,08	0,00	2 200 000,00
86290976869	31/10/2020	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 100 000,00	2 200 000,00	10 387,08	0,00	2 200 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					500 000,00									
86290823397	CREDIT AGRICOLE	24/03/2020	02/04/2020	30/06/2020	500 000,00	F		0,830	0,830		T	C	N	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

SYCOPARC - SYCOPARC - BS - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		488 483,94					11 516,06	2 029,22	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		488 483,94					11 516,06	2 029,22	0,00	0,00
86290823397	N	0,00	-	488 483,94	20,00	F	0,000		11 516,06	2 029,22	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		488 483,94					11 516,06	2 029,22	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MOBILIER	10	03/12/2011
L	VEHICULES	7	03/12/2011
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	03/12/2011
L	FRAIS D ETUDES NON SUIVIES DE REALISATION	5	03/12/2011
L	LOGICIELS	3	03/12/2011
L	MATERIEL DIVERS	10	03/12/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 26 000,00	2 500 000,00	II 2 500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		26 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	26 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 526 000,00	1 616 714,24	0,00	4 142 714,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 26 000,00	521 191,64	VI 521 191,64
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	521 191,64	521 191,64
10222	FCTVA	0,00	521 191,64	521 191,64
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		26 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	26 000,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	547 191,64	1 662 943,14	2 313 607,33	0,00	4 523 742,11

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 4 142 714,24
Ressources propres disponibles	VIII 4 523 742,11
Solde	IX = VIII – IV (5) 381 027,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15,00	0,00	15,00	7,00	8,00	15,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE	A	8,00	0,00	8,00	2,00	6,00	8,00
DGS TITULAIRE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		16,00	0,00	16,00	10,00	6,00	16,00
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	13,00	0,00	13,00	7,00	6,00	13,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,50	0,00	3,50	0,50	3,00	3,50
ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
ATTACHE DE CONSERVATION	A	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		34,50	0,00	34,50	17,50	17,00	34,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	481,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	821,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	CULT	567,00	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	CULT	469,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	611,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	563,00	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	565,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SYCOPARC - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES :

Pour 40
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 14 avril 2021

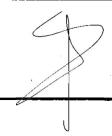
Présenté par Michaël WEBER, Président
A La Petite Pierre, le 19 avril 2021
Michaël WEBER, Président

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
A La Petite Pierre, le 19 avril 2021

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	Excusé
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	Présent en vidéo
BERTRAND Rémi	
BRUPPACHER Frédéric	Présent en vidéo
BURCKEL Laurent	
CARBIENER Thierry	Présent en vidéo
DOH Véronique	Excusé
EHRSTEIN Nathalie	Présent en vidéo
FRAIN Georges-Michel	Présent en vidéo
FRIEDERICH Cindy	

GLAD Jacqueline	Présente en visio
GUILIER Anne	Présente en visio
HELMER Jacques	Présent en visio
HILT Patrice	Présent en visio
HOFFSESS Marc	Excusé
HUBER Bernard	Présent en visio
HUBERT Jean-Claude	Excusé
KERN Viviane	Présente en visio
KLIPFEL Christian	Présent en visio
LEDIG Evelyne	Présente en visio
LEHMANN Marie-Paule	Excusé
MADELAINE Véronique	Excusé
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	Présente en visio
MARCELLI Sylvain	
MARCHAL Cédric	Présent en visio
MARMILLOT Dominique	Excusé
MAZUY Anne	
MICHEL Patrick	Excusé

MORQUE Dominique	Excusé
MUCKENSTRUM Nicole	Présent en visio
MULLER Mathieu	
MULLER-BECKER Nicole	Présent en visio
PETER Christophe	Présent en visio
PFEFFER Jean-Louis	Excusé
RECHT Emmanuel	
REICHHELD Patrick	
SCHMITT André	Excusé
STAATH Freddy	Excusé
SUCK David	Excusé
WAECHTER Eliane	Excusé
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Présent en visio
WEBER Michaël	Présent en visio
WEIL Serge	
WINDSTEIN Claude	Présent en visio
ZELLER Huguette	

<i>(représentant Région Grand-Est)</i>	
<i>(représentant Région Grand-Est)</i>	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/05/2021 et de la publication le 05/05/2021



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 14 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 29
Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents en salle : M. WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes EHRSTEIN, GLAD, GUILLIER, KERN, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MULLER-BECKER, MM. BERRON, BRUPPACHER, CARBIENER, FRAIN, HELMER, HILT, HUBER, KLIPFEL, MARCHAL, PETER, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, MADELAINE, MM. BALL, HUBERT, HOFFSESS, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, SCHMITT, STAATH, SUCK.

OBJET : Lancement d'une démarche de contrat de réciprocité – adhésion à l'ADEUS

Voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 0


VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU l'exposé des motifs,
CONSIDERANT l'opportunité de la mise en place d'un contrat de réciprocité entre le SYCOPARC, la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg,
CONSIDERANT l'opportunité d'une adhésion à l'ADEUS afin de disposer d'un accompagnement dans l'animation et la mise en œuvre du dispositif,
CONSIDERANT la gouvernance proposée et la nécessité d'une représentation du SYCOPARC dans les instances du contrat de réciprocité et de l'ADEUS,

Décision : Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'engager le SYCOPARC dans une démarche de mise en œuvre d'un contrat de réciprocité avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg,
- d'adhérer à l'Agence de Développement Et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) et de procéder au paiement de la cotisation annuelle,
- d'autoriser le Président à signer la charte partenariale avec l'ADEUS ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'élaboration puis la mise en œuvre du contrat de réciprocité,
- de désigner M. Bertrand WAHL pour représenter le SYCOPARC au sein du comité de pilotage de la démarche,
- de désigner M. le Président ou son représentant pour représenter le SYCOPARC au sein de l'Assemblée Générale de l'ADEUS.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 14 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 29
Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents en salle : M. WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes EHRSTEIN, GLAD, GUILLIER, KERN, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MULLER-BECKER, MM. BERRON, BRUPPACHER, CARBIENER, FRAIN, HELMER, HILT, HUBER, KLIPFEL, MARCHAL, PETER, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, MADELAINE, MM. BALL, HUBERT, HOFFSESS, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, SCHMITT, STAATH, SUCK.

Voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi adjoint administratif à temps non complet – Assistante de communication


VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 I 1°,

Décision : Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps non complet de 80 %, d'adjoint administratif afin d'assurer la fonction d'assistante de communication,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle d'adjoint administratif,
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 14 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 29
Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents en salle : M. WEIL.

Etaient présents en visioconférence : Mmes EHRSTEIN, GLAD, GUILLIER, KERN, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MULLER-BECKER, MM. BERRON, BRUPPACHER, CARBIENER, FRAIN, HELMER, HILT, HUBER, KLIPFEL, MARCHAL, PETER, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes DOH, MADELAINE, MM. BALL, HUBERT, HOFFSESS, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, SCHMITT, STAATH, SUCK.

OBJET : Création d'un emploi ingénieur à temps non complet – Trame Verte et Bleue

Voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 0


VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 I 1°,

Décision : Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps non complet de 50 %, d'ingénieur afin d'assurer la fonction de chargé de mission Trame Verte et Bleue,
- d'autoriser le Président, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- de charger le Président de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle d'ingénieur,
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

Pour extrait conforme

Le Président,


Michaël WEBER